

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1258

présenté par
Mme Decodts, rapporteure thématique

ARTICLE 2

À l'alinéa 43, substituer aux mots :

« le projet de décision ne peut être définitivement adopté »,

les mots :

« la décision ne peut être adoptée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.